



WAVESTONE

Assemblée générale mixte des
actionnaires

27 juillet 2017

Intervenants



Pascal IMBERT

Président du Directoire



Tiphane BORDIER

Directrice Financière



Patrick HIRIGOYEN

Directeur Général



Michel DANCOISNE

Président du Conseil de surveillance



Olivia GUEGUEN

Secrétaire de séance



Dans un monde où la capacité à se transformer est la clé du succès, nous éclairons et guidons nos clients dans leurs décisions les plus stratégiques



Des clients leaders
dans leur secteur



2 600 collaborateurs
sur 4 continents



Parmi les leaders du conseil
indépendant en Europe,
n°1 en France

Paris | Londres | New York | Hong Kong | Singapour* | Dubaï* | São Paulo*
Luxembourg | Madrid* | Milan* | Bruxelles | Genève | Casablanca | Istanbul*
Lyon | Marseille | Nantes

Ordre du jour

- / A Rapport du Directoire (activité)
- / B Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre et actualités récentes
- / C Rapport du Directoire (autres informations)
- / D Rapport du Conseil de surveillance
- / E Rapport du président du Conseil de surveillance
- / F Rapport « say on pay »
- / G Rapport des Commissaires aux Comptes
- / H Séance de questions / réponses
- / I Vote des résolutions



/ A

Rapport du Directoire (activité)



/ **01**

Résultats financiers 2016/17

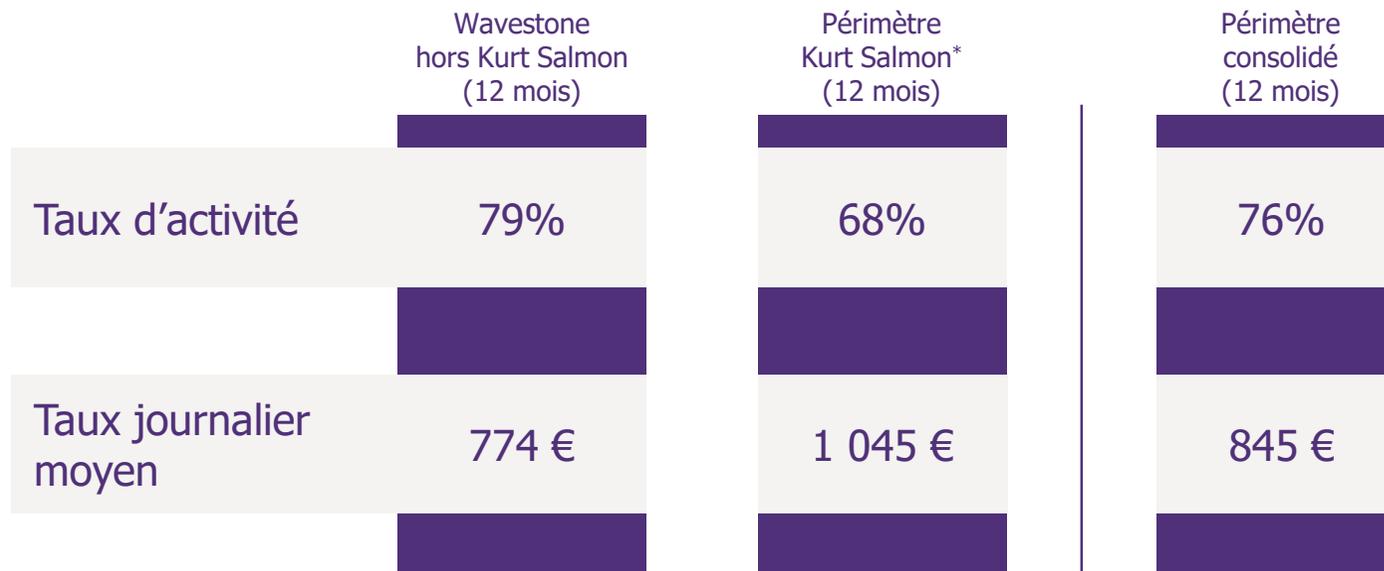
Marge opérationnelle courante de 11,4%

Données consolidées auditées ⁽¹⁾ au 31/03 (en M€)	2016/17	2015/16	Variation	2015/16 ⁽²⁾ <i>pro forma</i>
Chiffre d'affaires	338,7	233,0	+45%	326,2
Résultat opérationnel courant	38,7	29,8	+30%	34,5
<i>Marge opérationnelle courante</i>	<i>11,4%</i>	<i>12,8%</i>		<i>10,6%</i>
Amortissement relation clientèle	(2,5)			
Autres produits et charges opérationnels	(0,6)	(6,7)		
Résultat opérationnel	35,6	23,1	+54%	24,1
Coût de l'endettement financier net	(2,1)	(0,7)		
Autres produits et charges financiers	(0,4)	(0,6)		
Charge d'impôt	(13,1)	(8,4)		
Résultat net part du groupe	20,1	13,4	+50%	12,6
<i>Marge nette</i>	<i>5,9%</i>	<i>5,7%</i>		<i>3,9%</i>

(1) Arthus Tech consolidé depuis le 01/07/15 et activités européennes de Kurt Salmon (hors retail et consumer goods) consolidées depuis le 01/01/16.

(2) Les informations financières pro forma pour l'exercice de 12 mois clos le 31/03/16 sont établies comme si l'acquisition des entités de Kurt Salmon par Wavestone était intervenue le 01/04/15.

Des indicateurs opérationnels contrastés



Indicateurs opérationnels présentés selon les règles de gestion harmonisées à compter du 1^{er} avril 2017

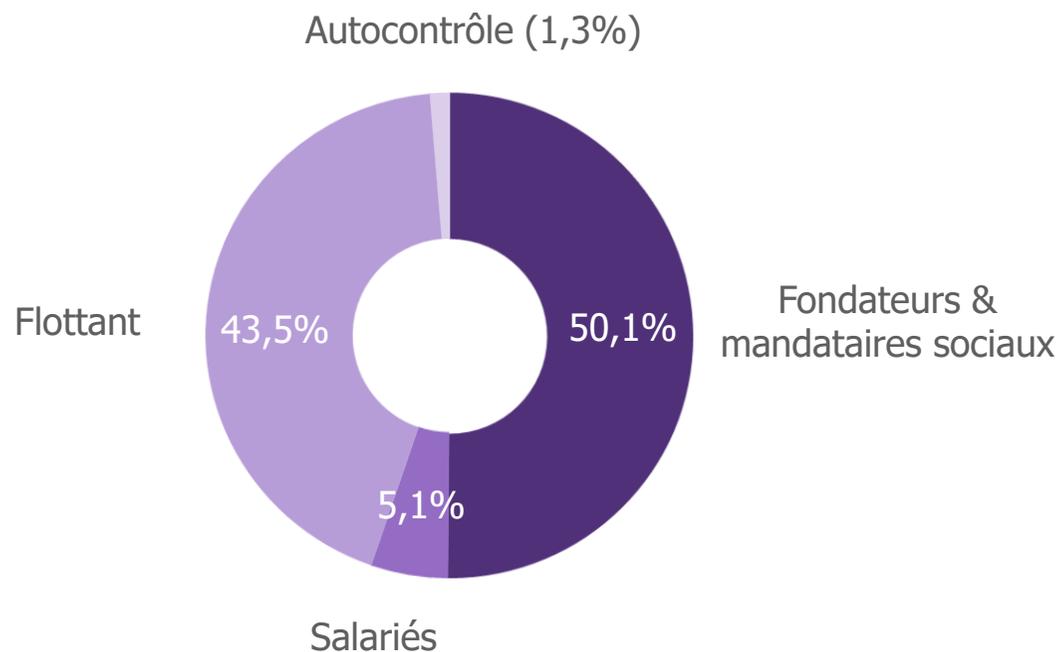
Une situation financière solide

Données consolidées auditées (en M€)	2016/17 (31/03/2017)	2015/16 (31/03/2016)		2016/17 (31/03/2017)	2015/16 (31/03/2016)
Actif non courant	164,0	147,0	Capitaux propres	104,1	85,0
dont écarts d'acquisition	119,8	130,4	dont intérêts minoritaires	0,0	0,0
Actif courant	130,8	124,9	Passifs non financiers	134,2	128,2
dont créances clients	111,2	101,0	Passifs financiers	95,2	98,6
Trésorerie	38,7	39,8	dont part à moins d'un an	9,4	5,3
TOTAL ACTIF	333,5	311,8	TOTAL PASSIF	333,5	311,8

Endettement net : 56,5 M€

contre 58,8 M€ d'endettement net au 31 mars 2016

Répartition du capital au 31 mars 2017



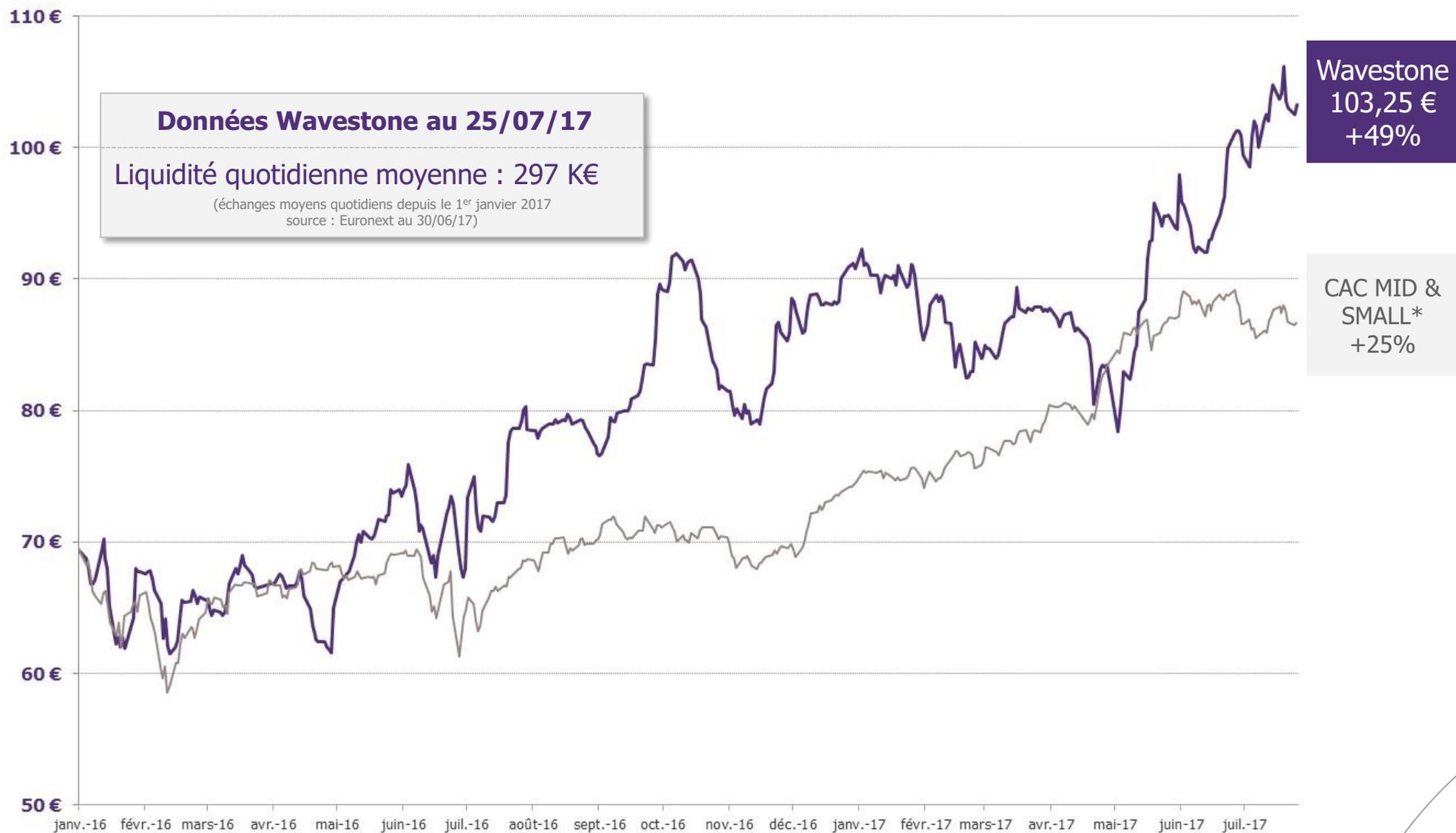
Nombre d'actions : **4 966 882**

Dilution potentielle,
nette de l'autocontrôle :
2,2%

Dividende proposé à l'AG
du 27 juillet 2017 :
0,61 € par action (+49%)



Une progression de +49% du titre Wavestone depuis début 2016



* CAC MID & SMALL rebasé sur le cours de Wavestone au 31 décembre 2015



/ 02

Faits marquants de l'exercice 2016/17

Création de Wavestone en juillet 2016

Une année intense...



Elaboration de la proposition de valeur



Constitution du modèle opérationnel



Regroupement des équipes



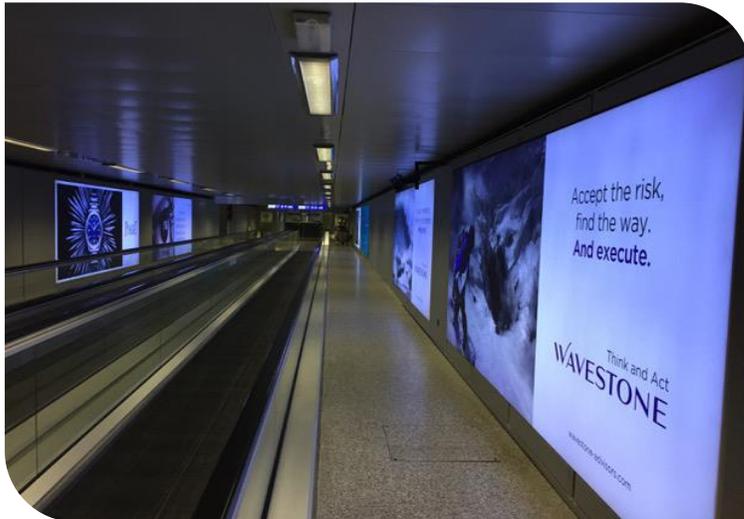
Lancement de la marque



Construction d'un ERP unifié



Conception du nouveau modèle RH



Aéroport de Genève – Octobre 2016

... et un excellent accueil
du projet Wavestone par le marché

Wavestone au cœur de la transformation numérique des grands comptes



EDF – Transformation numérique de la Direction Commerce et lancement de l'offre SOWEE



Orange Bank – Création d'une banque mobile



SNCF – Modernisation de la gestion du trafic ferroviaire à l'échelle nationale



Attijariwafa Bank – Digitalisation de la banque de détail

2016/17 : une année contrastée sur le plan des ressources humaines

Un turn-over élevé sur les équipes issues de Kurt Salmon

Un turn-over en revanche bien maîtrisé sur le reste du périmètre

Une performance de recrutement historique avec plus de 600 embauches sur l'exercice

2 628 collaborateurs au 31 mars 2017
contre 2 511 au 31 mars 2016

Dès sa création,
Wavestone intègre le
top 5 Great Place to Work

500 à 5000 salariés

GREAT
PLACE
TO
WORK®

2017

Best Workplaces

FRANCE

Une année active à l'international



Partenariat avec Bip

- / Cabinet italien de conseil en management, 1 300 collaborateurs
- / Couverture internationale très complémentaire à celle de Wavestone : Italie, Espagne, Brésil...



Création d'un bureau à Hong-Kong

- / Positionnement finance et cybersécurité



Renforcement de notre position auprès de grands comptes internationaux

- / Banco de Chile, Barclays, HSBC, JP Morgan
- / Crédit Suisse, Sanofi, Transport for London

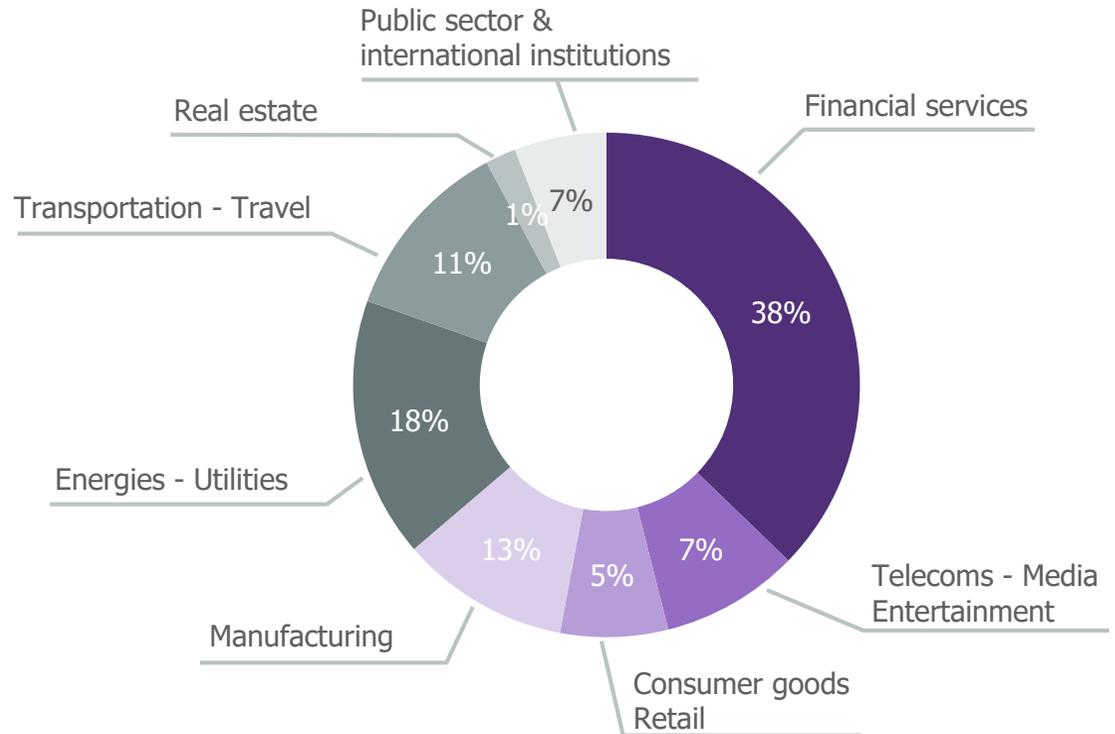


Un portefeuille client toujours solide et équilibré

TOP 20 clients 2016/17

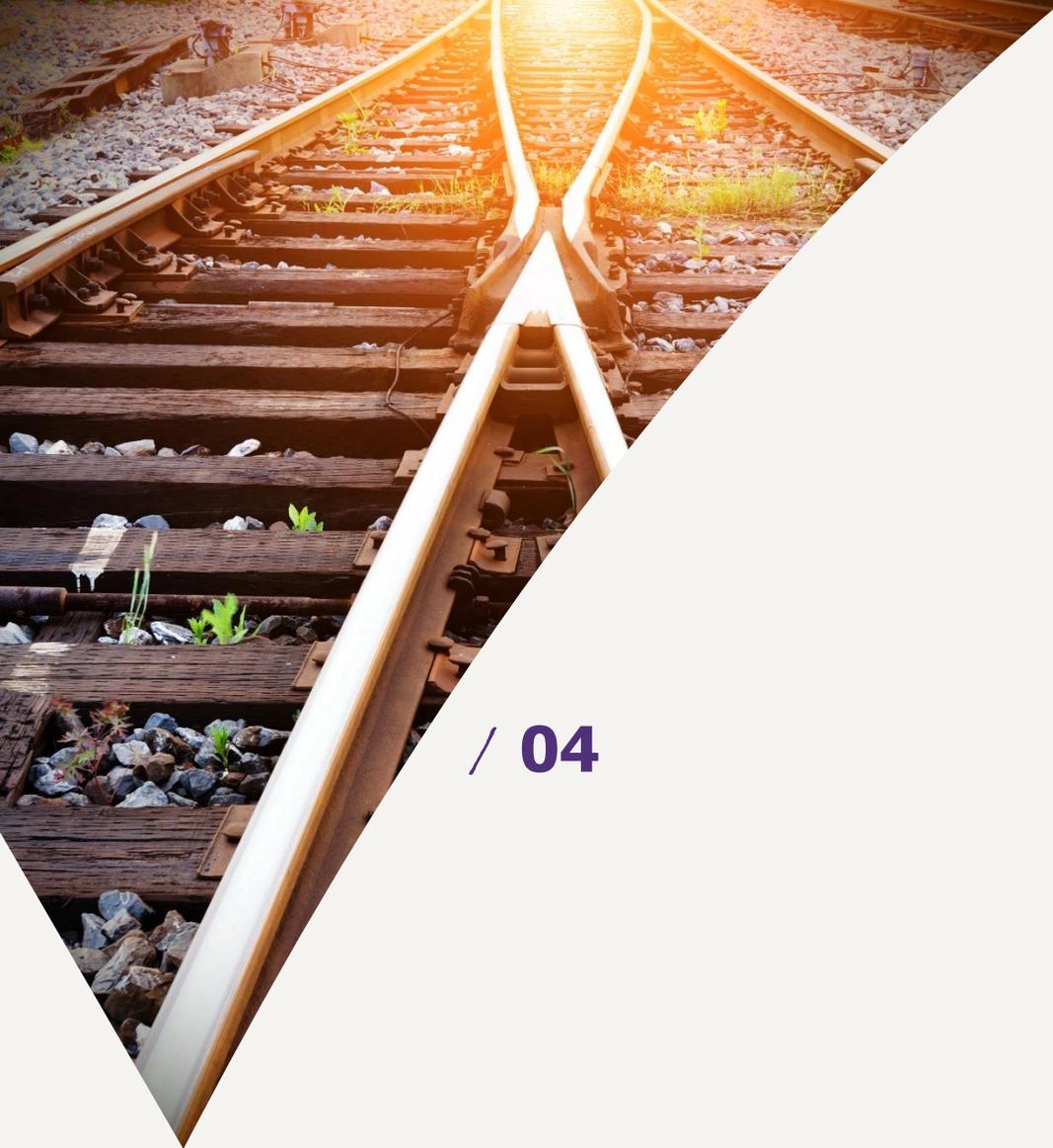
BNP PARIBAS	9%
EDF	7%
SOCIETE GENERALE	6%
SNCF	5%
CREDIT AGRICOLE	5%
TOTAL	4%
ENGIE	4%
LA POSTE	4%
ALSTOM	4%
BPCE	3%
BANQUE DE FRANCE	2%
FRANCAISE DES JEUX	1%
CARREFOUR	1%
AMF	1%
ORANGE	1%
AXA	1%
SANOFI AVENTIS	1%
RENAULT	1%
ALLIANZ	1%
MACIF	1%

Répartition sectorielle du CA 2016/17



CA 2016/17

FRANCE	89%
INTERNATIONAL	11%



/ **04**

Perspectives

Une dynamique de croissance désormais installée sur le marché

La transformation numérique plus que jamais au cœur des stratégies d'entreprise

- ▶ Des clients qui manifestent de nouvelles attentes
- ▶ Des environnements concurrentiels bouleversés
- ▶ Des produits et services remodelés par le digital
- ▶ Des *new ways of working* qui s'imposent



Des investissements
et transformations qui
touchent quasiment tous
les secteurs d'activité



Des projets plus importants,
plus structurants,
plus globaux



Des catalyseurs qui
amplifient la dynamique :
réglementaire, M&A...

Wavestone 2021 : notre plan stratégique

2021 WAVESTONE



Wavestone : une marque de conseil à haute valeur

N°1 du conseil
en transformation
en France



Wavestone : un acteur performant

CA : **500 M€**
MOC : **15%**



Wavestone : un cabinet international

100 M€
de CA
hors de France



Wavestone : une entreprise responsable

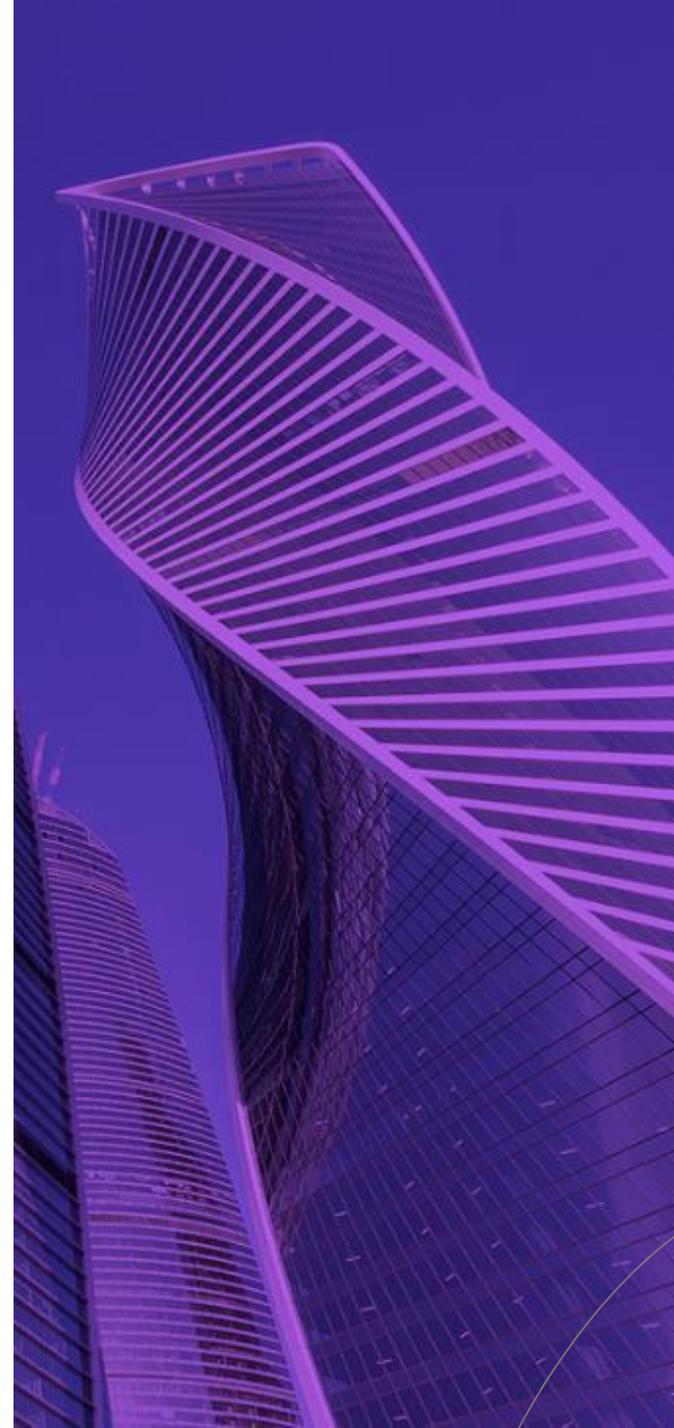
Dans le **top 3**
de notre catégorie
chaque année*

Notre priorité du 1^{er} semestre 2017/18 : finaliser la construction de Wavestone

Déployer le nouveau modèle RH et l'ERP de Wavestone

Remédier aux points d'attention qui ont marqué la fin 2016/17

- > Turnover persistant au sein de certaines équipes
- > Performance opérationnelle insuffisante de plusieurs practices



Nos autres priorités pour 2017/18

1 Poursuivre le développement de la marque

2 Démontrer la valeur de Wavestone



La banque de demain

Les nouveaux modèles et services de l'énergie

L'industrie automobile à l'heure du véhicule autonome

La modernisation de l'État

3 Relancer notre stratégie de croissance externe, notamment à l'international





/ **B**

Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre et
actualités récentes

Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre : 85,4 M€ en repli de 3%

Chiffre d'affaires <i>En M€ - données consolidées non auditées</i>	2017/18	2016/17	Variation
1^{er} trimestre	85,4	88,4	-3%

- / Variation de -3% par rapport au 1^{er} trimestre 2016/17 à taux de change constants
- / Un effet de base exigeant
 - > +19% de croissance trimestrielle à périmètre et taux de change constants l'an dernier
- / Effet jour négatif représentant -4% en consolidé

Indicateurs opérationnels du 1^{er} trimestre 2017/18

- / Un **taux d'activité à 76%**, stable par rapport à l'ensemble de l'exercice précédent
 - > en amélioration par rapport au T4 2016/17
 - > la prudence reste toutefois de mise à court terme

- / Des prix de vente en **légère croissance, à 848 €** contre 845 € sur l'ensemble du dernier exercice

- / Un **carnet de commande à 3,2 mois** à fin juin 2017

Effectifs de 2 609 collaborateurs au 30 juin 2017

- / Effectif en **léger recul** comme traditionnellement à cette période de l'année
 - > 2 609 collaborateurs contre 2 628 au 31 mars 2017

- / Une **bonne dynamique de recrutement**, conforme au plan de marche du cabinet

- / **Un turn-over à 17% en rythme annuel**, chiffre identique au turn-over consolidé de l'exercice 2016/17

Confirmation des objectifs annuels 2017/18

	Réalisé 2016/17	Objectifs 2017/18
Chiffre d'affaires	338,7 M€	> 350 M€
Marge opérationnelle courante	11,4%	> 10%

*hors nouvelle opération
de croissance externe*



/ C Rapport du Directoire (autres informations)

Autres informations importantes du Rapport du Directoire

- Changement de dénomination sociale des sociétés du groupe Wavestone
- Simplification de la structure du groupe Wavestone
- Fusion des filiales belges
- Démission de Mme Nathalie Wright du Conseil de Surveillance
- Proposition de nomination de M. Jean-Noël Mermet
- Rémunération des dirigeants et mandataires sociaux
- Attribution d'actions gratuites (plans cadres dirigeants & salariés)
- Programme de rachat d'actions
- Rapport de responsabilité d'entreprise et attestation

p.59

p.59

p.60

p.63

p.64

p.65

p.72

p.76

p.86



/ D Rapport du Conseil de surveillance



p.230



/ E

Rapport du président du Conseil de surveillance



p.190

Rapport du président du Conseil de surveillance

sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur le contrôle interne et la gestion des risques

- Biographies des membres du Conseil de surveillance

p.190

- Fonctionnement et travaux du Conseil

p.192

- Contrôle interne et gestion des risques

p.195

- Code de gouvernement d'entreprise

p.204



/ **F**

Rapport « say on pay »



p.205



/ G Rapports des Commissaires aux comptes

Rapports des Commissaires aux comptes

- Rapport sur les comptes consolidés au 31/03/17
- Rapport sur les comptes annuels au 31/03/17
- Rapport spécial sur les conventions et les engagements règlementés
- Rapport établi en application de l'art. L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du Conseil de surveillance
- Rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes sur les résolutions 11 à 18

p.166

p.185

p.186

p.208

N/A



/ H Questions / réponses



/ I

Vote des résolutions

Explication : utilisation du boîtier de vote

Test du boîtier

Sommes-nous le 27 juillet ?

Partie ordinaire : projets de résolutions soumis à approbation

Résolution 1

Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2016/17

Résolution 2

Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2016/17

Résolution 3

Affectation du résultat de l'exercice clos au 31/03/17 des comptes sociaux - fixation du dividende et mise en paiement

Résolution 4

Conventions et engagements réglementés

Résolution 5

Nomination de M. Jean-Noël Mermet en qualité de membre du Conseil de surveillance

Résolution 6

Vote sur les éléments de la politique de rémunération attribuable au Président du Directoire

Résolution 7

Vote sur les éléments de la politique de rémunération attribuable au membre du Directoire - Directeur général

Résolution 8

Vote sur les éléments de la politique de rémunération attribuable aux membres du Conseil de surveillance et à son Président

Résolution 9

Fixation du montant global annuel des jetons de présence

Résolution 10

Programme de rachat d'actions

Résolution 1

> Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2016/17



p.234

Cette résolution a pour objet d'approuver les **comptes sociaux** de l'exercice 2016/17 qui se soldent par un bénéfice net de **23 689 378 €**.

Résolution 2

> Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2016/17



p.234

Cette résolution a pour objet d'approuver les **comptes consolidés** de l'exercice 2016/17.

- Résultat net consolidé de 20 055 milliers d'euros

Résolution 3

> Affectation du résultat de l'exercice clos au 31/03/17 des comptes sociaux - fixation du dividende et mise en paiement



p.234

Cette résolution a pour objet d'approuver la distribution d'un dividende de **0,61 € par action**. Le dividende proposé sera mis en paiement le **04/08/17**.

- Bénéfice social de l'exercice 23 689 378 €
- Distribution 2 991 400 €
- Dividende par action 0,61 €
- Paiement du dividende à compter du 04/08/17

Résolution 4

> Conventions et engagements réglementés



p.235

Cette résolution a pour objet de prendre acte **qu'aucune nouvelle convention ou qu'aucun nouvel engagement n'a été conclu** au cours de l'exercice écoulé et de prendre acte des informations relatives à la convention antérieurement approuvée.

- Poursuite de la convention antérieure
- Se reporter au rapport des commissaires aux comptes relatif aux conventions et engagements réglementés

Résolution 5

> Nomination de M. Jean-Noël Mermet en qualité de membre du CS

Proposition de nomination de **M. Jean-Noël Mermet** en qualité de **membre du Conseil de surveillance.**



p. 235



*Jean-Noël
Mermet*

Formation

- Diplômé en European Business Administration du CESEM (Neoma Business School) et de la Middlesex University à Londres

Parcours professionnel

- Création de Frenger International Limited au Royaume-Uni en 1983
- Participation à la création de Frenger GmbH à Reutlingen (Allemagne) en 1986
- Création de Frenger SAS à Lille en 1992
- Membre du Conseil d'Administration de Delfingen (pendant 5 ans)

Motifs de la nomination

- Expérience dans l'internationalisation des ETI françaises
- Expérience en fusion-acquisition à l'international

Proposition de nomination pour 4 ans

Résolution 6

> Vote sur les éléments de la politique de rémunération attribuable au Président du Directoire



p.236

Cette résolution a pour objet **d'approuver les principes et critères** de détermination, de répartition et d'attribution des éléments **composant la rémunération totale et les avantages** de toute nature attribuables à **M. Pascal Imbert** à raison de son mandat de Président du Directoire.

Résolution 7

> Vote sur les éléments de la politique de rémunération attribuable au membre du Directoire - Directeur général



p.236

Cette résolution a pour objet **d'approuver les principes et critères** de détermination, de répartition et d'attribution des **éléments composant la rémunération** totale et les avantages de toute nature attribuables à **M. Patrick Hirigoyen** à raison de son mandat de membre du Directoire - Directeur général.

Résolution 8

> Vote sur les éléments de la politique de rémunération attribuable aux membres du Conseil de surveillance et à son Président



p.236

Cette résolution a pour **objet d'approuver les principes et critères** de détermination, de répartition et d'attribution des **éléments composant la rémunération** totale et les avantages de toute nature attribuables à raison de leur mandat aux **membres du Conseil de surveillance et à son Président.**

Résolution 9

> Fixation du montant global annuel des jetons de présence



p.236

Cette résolution a pour objet de fixer **le montant global annuel des jetons de présence** alloués aux membres du Conseil de surveillance pour l'exercice 2017/18.

- Le montant global annuel de jetons de présence pour l'exercice 2017/18 s'élève à 85 000 €.

Résolution 10

> Programme de rachat d'actions



p.237

Cette résolution a pour objet d'autoriser le Directoire à mettre en place un **nouveau programme de rachat** par la société de ses propres actions.

Objectifs

- Annulation par voie de réduction de capital
- Actionnariat salarié
- Contrat de liquidité
- Tout autre objectif qui viendrait à être admis par la loi

Modalités

- Limité à 10% du capital social
- Prix maximum d'achat par action :
 - > 167 € dans le cadre du contrat de liquidité
 - > 125 € dans les autres cas
- Abstention en période d'offre publique sauf en cas d'interventions strictement limitées à la satisfaction d'engagements de livraisons de titres
- Durée de 18 mois

/ **Vote des résolutions**

01 **Partie ordinaire**

02 **Partie extraordinaire**



Partie extraordinaire : projets de résolutions soumis à approbation

Résolution 11

Réduction du capital social par voie d'annulation d'actions

Résolution 12

Emission d'actions avec maintien du DPS

Résolution 13

Emission d'actions sans DPS dans le cadre d'une offre au public

Résolution 14

Emission d'actions sans DPS dans le cadre d'un placement privé

Résolution 15

Emission d'actions avec ou sans DPS en cas de demande excédentaire lors de la réalisation d'une augmentation de capital

Résolution 16

Emission d'actions sans DPS pour rémunérer des apports en nature en dehors d'une OPE

Résolution 17

Emission d'actions sans DPS pour rémunérer des apports en nature dans le cadre d'une OPE initiée par la société

Résolution 18

Augmentation de capital sans DPS réservée aux salariés et mandataires sociaux

Partie extraordinaire : projets de résolutions soumis à approbation

Résolution 19

Limitation globale des délégations visées aux résolutions 12 à 18

Résolution 20

Augmentation de capital par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission ou d'apport

Résolution 21

Modification des autorisations préalables du Conseil de surveillance

Résolution 22

Mise en conformité des statuts

Résolution 23

Délégation de pouvoirs au Conseil de surveillance en vue de mettre les statuts en conformité avec les nouvelles dispositions législatives et réglementaires

Résolution 24

Modifications statutaires pour déterminer les modalités de désignation des membres du Conseil de surveillance représentant les salariés

Résolution 25

Modifications statutaires en vue de prévoir la possibilité de réunir le Conseil de surveillance par audioconférence ou visio-conférence

Résolution 26

Modifications statutaires en vue de modifier la limite d'âge des membres du Conseil de surveillance

Résolution 27

Pouvoirs pour formalités

Résolution 11

> Réduction du capital social par voie d'annulation d'actions



p.238

Cette résolution a pour objet d'autoriser le Directoire à **annuler des actions acquises par la société et réduire corrélativement le capital social de la société.**

Exemples d'objectifs

- Gestion active du capital
- Optimisation du bilan
- Compensation de la dilution résultant d'une augmentation de capital

Modalités

- Annulation limitée à 10% du capital social par période de 24 mois
- Durée : 18 mois

Résolution 12

> Emission d'actions avec maintien du DPS



p.239

Cette résolution a pour objet de déléguer au Directoire la compétence pour décider **d'augmenter le capital** en vue d'émettre des actions ordinaires ou des valeurs mobilières, **avec maintien du droit préférentiel de souscription.**

Modalités :

- Augmentation de capital limitée à 50% du capital social actuel
- Titres de créances donnant accès au capital : 40 000 000 €
- Durée : 26 mois

Résolution 13

> Emission d'actions sans DPS dans le cadre d'une offre au public



p.241

Cette résolution a pour objet de déléguer au Directoire la compétence pour **augmenter le capital** en vue d'émettre des actions ordinaires ou des valeurs mobilières, avec **suppression du droit préférentiel de souscription**, dans le cadre d'une **offre au public**.

Modalités :

- Augmentation de capital limitée à 20% du capital social actuel
- Titres de créances donnant accès au capital : 15 000 000 €
- Décote maximale : 5%
- Délai de priorité de 5 jours minimum pour les actionnaires existants
- Durée : 26 mois
- Abstention en période d'offre publique sauf autorisation spéciale de l'assemblée

Résolution 14

> Emission d'actions sans DPS dans le cadre d'un placement privé



p.243

Cette résolution a pour objet de **déléguer au Directoire la compétence pour augmenter le capital** en vue d'émettre des actions ordinaires ou des valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription, **dans le cadre d'un placement privé.**

Modalités :

- Augmentation de capital limitée à 10% du capital actuel
- Titres de créance donnant accès au capital : 15 000 000 €
- Décote maximale : 5%
- Durée : 26 mois
- Abstention en période d'offre publique sauf autorisation spéciale de l'assemblée

Résolution 15

> Emission d'actions en cas de demande excédentaire lors de la réalisation d'une augmentation de capital



p.245

Cette résolution a pour objet de déléguer au Directoire la compétence pour **augmenter le nombre de titres** à émettre **en cas de demande excédentaire** lors de la réalisation d'une augmentation de capital, **avec ou sans droit préférentiel de souscription.**

Modalités :

- Limite : 15% de l'émission initiale
- Délai de 30 jours après la souscription initiale
- Durée : 26 mois
- Abstention en période d'offre publique sauf autorisation spéciale de l'assemblée

Résolution 16

> Emission d'actions sans DPS pour rémunérer des apports en nature en dehors d'une OPE



p.246

Cette résolution a pour objet de déléguer au Directoire la compétence pour décider d'augmenter le capital social de la Société, sans droit préférentiel de souscription, en vue de rémunérer, en dehors d'une OPE, **des apports en nature consentis à la Société** et constitués d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital d'une autre société

Modalités :

- Augmentation de capital limitée à 10% du capital social actuel
- Titres de créances donnant accès au capital : 15 000 000 €
- Durée : 26 mois
- Abstention en période d'offre publique sauf autorisation spéciale de l'assemblée

Résolution 17

> Emission d'actions sans DPS pour rémunérer des apports en nature dans le cadre d'une OPE initiée par la société



Cette résolution a pour objet de déléguer au Directoire la compétence pour décider d'augmenter le capital de la Société, sans droit préférentiel de souscription, en vue de rémunérer **des apports en nature consentis à la Société** et constitués d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital d'une autre société dans le cadre d'une OPE initiée par la Société.

Modalités :

- Augmentation de capital limitée à 10% du capital social actuel
- Durée : 26 mois
- Abstention en période d'offre publique sauf autorisation spéciale de l'assemblée

Résolution 18

> Augmentation de capital sans DPS réservée aux salariés et mandataires sociaux



p.249

Cette résolution a pour objet de déléguer au Directoire la compétence pour augmenter le capital social de la société **au profit des salariés adhérant à un Plan d'Épargne Entreprise et aux mandataires sociaux éligibles au PEE.**

Cette résolution s'inscrit dans le cadre du développement de l'intéressement des salariés et mandataires sociaux

Modalités :

- Augmentation de capital limitée à 5% du capital social actuel
- Durée : 26 mois

Résolution 19

> Limitation globale des délégations données en matière d'augmentation de capital



p.250

Cette résolution a pour objet de fixer à **50% du capital**, le montant nominal maximum cumulé des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des résolutions 12 à 18 de la présente AG et des résolutions 9 et 10 de l'AG du 20 juillet 2016 (attribution d'actions gratuites) et de fixer à **40 000 000 €** le montant maximal des titres de créances susceptibles d'être émis en vertu des résolutions 12 à 17 de la présente AG.

Modalités :

- Augmentations de capital limitées à 50% du capital social actuel
- Titres de créances donnant accès au capital : 40 000 000 €

Résolution 20

> Augmentation de capital par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission ou d'apport



p.251

Cette résolution a pour objet de déléguer au Directoire la compétence pour augmenter le capital par **incorporation de primes d'émission ou d'apport, réserves ou bénéfices.**

Modalités :

- Augmentations limitées à un montant nominal de 400 000 €
- Durée : 26 mois

Résolution 21

> Modification des autorisations préalables du Conseil de surveillance



p.251

Cette résolution a pour objet de **modifier les pouvoirs du Conseil de surveillance** en les alignant sur le nouveau texte de l'article L.225-68 du Code de commerce qui restreint les cas d'autorisation préalable par le Conseil de surveillance à la constitution de cautions, avals et garanties et de modifier l'article 20 des statuts en conséquence.

Résolution 22

> Mise en conformité des statuts



p.252

Cette résolution a pour objet de :

- (i) Modifier les statuts conformément aux nouvelles dispositions de l'article L.225-65 du Code de commerce donnant pouvoirs au Conseil de surveillance **pour transférer le siège social** sur l'ensemble du territoire français
 - (ii) Inscrire dans les statuts la faculté de l'Assemblée générale à **déléguer au Conseil de surveillance le pouvoir d'apporter les modifications nécessaires aux statuts** pour les mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires
-
- (i) Sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine AG ordinaire
 - (ii) Sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine AG extraordinaire
- Modification des articles 4 et 32 des statuts en conséquence

Résolution 23

> Délégation de pouvoirs au Conseil de surveillance en vue de mettre les statuts en conformité avec les nouvelles dispositions législatives et réglementaires



p.253

Cette résolution a pour objet de déléguer au Conseil de surveillance le pouvoir de modifier les statuts afin de **les mettre en harmonie avec les dispositions législatives et réglementaires**, sous réserve de ratification de ces modifications par la prochaine Assemblée générale extraordinaire.

Résolution 24

> Modifications statutaires pour déterminer les modalités de désignation des membres du Conseil de surveillance représentant les salariés



p.253

Cette résolution a pour objet de fixer statutairement **les modalités de désignation des membres du Conseil de surveillance** représentant les salariés conformément à l'obligation prévue à l'article L.225-79-2 du Code de commerce.

- Modification de l'article 18 des statuts en conséquence

Résolution 25

> Modifications statutaires en vue de prévoir la possibilité de réunir le Conseil de surveillance par audioconférence ou visio-conférence



p.254

Cette résolution a pour objet d'autoriser le Conseil de surveillance à **se réunir par audioconférence et/ou visio-conférence** sauf lorsque la réunion du Conseil de surveillance a pour objet la vérification et le contrôle des comptes annuels et consolidés.

- Modification de l'article 19 des statuts en conséquence

Résolution 26

> Modifications statutaires en vue de modifier la limite d'âge des membres du Conseil de surveillance



p.254

Cette résolution a pour objet de modifier la règle selon laquelle le nombre des membres du Conseil de surveillance ayant dépassé 70 ans ne peut dépasser le tiers de ses membres, **pour remplacer le seuil de 70 ans par celui de 75 ans.**

- Modification de l'article 18 des statuts en conséquence

Résolution 27

> Pouvoirs pour formalités



p.255

Cette résolution a pour objet de permettre **l'accomplissement des formalités légales** consécutives à la présente Assemblée générale.

Agenda financier : nos prochains rendez-vous

11 oct. 2017

Réunion du Club
Actionnaires

2 nov. 2017
(après Bourse)

Chiffre d'affaires
du 1^{er} semestre
2017/18

23-24 nov. 2017

Salon Actionaria

5 déc. 2017

Résultats
semestriels
2017/18

PARIS

LONDON

NEW YORK

HONG KONG

SINGAPORE *

DUBAI *

BRUSSELS

LUXEMBOURG

GENEVA

CASABLANCA

LYON

MARSEILLE

NANTES

* Partners

WAVESTONE

